

**Non aux salles de shoot**  
**Oui à la prévention**



**Conférence de presse**  
**12 mars 2013**

**Organisée par le Collectif pour la Prévention  
des Toxicomanies**

Bureau de presse : Marie Mancel de Roubaix 06 76 49 21 46

## Sommaire

- **Un projet gouvernemental** : création de salles d'injections de drogues aux toxicomanes supervisés par des personnels médicaux.
  
- **Un collectif d'associations pour la prévention des toxicomanies.**
  - **Un manifeste contre « les salles de shoot »**
  - **Lettre au Premier Ministre**
  
- **Pourquoi s'opposer à ce projet ?**
  - **Arguments**
  - **Témoignages**

## 1. Le projet gouvernemental :

Le feu vert a été donné par le Premier Ministre le 5 février 2013, après une première annonce par Mme Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, en août 2012. Le projet est poussé par la Mairie de Paris depuis plusieurs mois et M. Jean-Marie LE GUEN, Député Socialiste, Adjoint au Maire de PARIS chargé de la Santé Publique, attend avec impatience la lettre de Mission de la MILDT, arguant que le nombre d'héroïnomanes a augmenté à PARIS. Il avait annoncé, dès le mois d'août 2012 que la Mairie de Paris était prête à monter très rapidement une ou plusieurs salles. Le Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement « est volontaire ». Il s'agit actuellement d'expérimenter à PARIS une première salle de consommation à moindre risque (SCMR) ou Salle de shoots.

L'association de prévention et de soin en toxicomanie GAÎA, soutenue par Médecins du Monde, avait déposé un pré-projet en 2009 auprès du Ministère de la Santé puis à la Mairie du 10<sup>e</sup> et à la MILDT en automne dernier. Cette association a reçu une subvention de 38 000 € en décembre 2012 par la Mairie de PARIS pour le travail de préparation de ce projet.

**L'objectif annoncé** : offrir aux toxicomanes de rue précarisés et en rupture, un lieu fixe dans des zones déjà investies par eux, qui leur permette de consommer leurs produits dans de bonnes conditions d'hygiène et sous supervision de personnel de la santé, en vue d'améliorer la santé des usagers.

**Les conditions de fonctionnement** seraient les suivantes :

- Accueillir avant tout des héroïnomanes.
- Pas de fumeurs de cannabis mais possibilité d'inhaler (crack)
- Chaque usager apporte sa drogue, le matériel stérile est fourni.
- Pas de produit de substitution.
- Les professionnels n'aident pas à l'administration mais observent les pratiques. Ils peuvent conseiller ou proposer un soutien au toxicomane qui souhaiterait décrocher.

Le projet à PARIS accueillerait entre 200 à 250 personnes, 7/7 jours de 13 h à 21 h.

**Le coût annoncé reste imprécis.** On indique parfois « plusieurs centaines de milliers d'€ par an » ou une fourchette de 800 000 € à 1 million.

Signalons qu'un projet a été présenté par le Collectif du 19 mai au Ministère de la Santé pour la création de 3 centres supervisés à PARIS, pas uniquement « salles de shoot » mais centre pour la consommation d'autres produits comme le crack.

Des projets sont à l'étude d'implantation sur MARSEILLE, BORDEAUX, TOULOUSE.

A STRASBOURG, le projet présenté par l'association Ithaque pourrait voir le jour. La salle d'injections serait ouverte 365 jours/an en continu de 11 h à 19 h de 13 h à 20 h. Elle proposerait 8 postes d'injection, 2 pour le snif et 4 pour l'inhalation. Les mineurs et les « endommagés » ne seraient pas autorisés

## 2 – Création d'un collectif d'associations

Face à la gravité d'un tel projet, le monde associatif investi depuis de nombreuses années dans la prévention des toxicomanies s'émeut et s'insurge.

Le **Collectif pour la Prévention des Toxicomanies** est né récemment de la décision de plusieurs associations qui veulent faire entendre leur voix dans le débat sur l'expérimentation de salles d'injections dont elles sont exclues.

Ce collectif est apolitique et aconfessionnel. Il est donc libre de toute attache politique et de tout pouvoir de lobbying.

Les associations qui le composent représentent les familles touchées par la drogue, ainsi que des scientifiques et des structures de soins et d'accompagnement de toxicomanes. Leur connaissance de la problématique est fondée sur la réalité et non sur une idéologie. Leurs moyens financiers sont modestes, mais leur travail sans relâche sur le terrain est positif et adapté aux publics auxquels elles se consacrent : jeunes dans les écoles, jeunes toxicomanes, parents touchés par la drogue. Sans elles, la prévention de la toxicomanie perdrait de son impact.

Elles expriment leur opposition à l'ouverture de salles d'injections au moyen d'un manifeste, ci-joint en annexe. Elles demandent au Premier Ministre d'abandonner ce projet.

### La composition de son Bureau :

**Président : Jean COSTENTIN, Président du Centre National de Prévention, d'Etudes et de Recherches en Toxicomanie, Professeur en pharmacologie au CHU de ROUEN, Membre de l'Académie de Médecine**

**Vice-Président : Henri JOYEUX, Président de la Fédération des Familles de France, Professeur de cancérologie et chirurgie digestive à la Faculté de Médecine de MONTPELLIER.**

**Trésorier : Richard MAILLET, Président de la Fédération Nationale des Associations de Prévention des Toxicomanies, Ostéopathe à LILLE**

**Secrétaire : Thérèse HANNIER, Présidente de PHARE Enfants-Parents, association de prévention du mal-être et du suicide des jeunes à PARIS.**

Siège du Collectif : 51 Bd Carnot – 59800 LILLE

## **MANIFESTE contre l'expérimentation de salles d'injections de drogues aux toxicomanes, supervisées par des personnels médicaux et financées par l'Etat.**

Les associations soussignées, engagées dans la lutte contre les drogues et la toxicomanie et œuvrant sur le terrain pour la prévention, réagissent au feu vert donné par le gouvernement.

Elles refusent le projet d'expérimentation de « salles de shoot » car :

1. Les salles d'injection ne réduiront pas les risques infectieux.
2. Les salles d'injection aggraveront la toxicomanie par sa durée et les surdosages inévitables, facilités par la sécurisation.
3. Les salles d'injection seront perçues comme un encouragement à la toxicomanie.
4. Elles auront des conséquences lourdes pour la santé publique et coûteuses pour les budgets de l'Etat et des Collectivités Locales.

### **Nos associations contestent vigoureusement les arguments médiatisés :**

- **la réduction des risques infectieux** (SIDA, hépatites...). Il est établi depuis la mise en place des programmes d'échange des seringues, des dons de seringues et des Stéribox, que la contamination par ces virus n'est plus le fait de la voie intraveineuse. Cet argument correspond plus à une idéologie permissive qu'à un souci de protection de la santé.

- **le changement positif d'image des quartiers où les toxicomanes s'injectent leurs drogues.**

Faux : le quartier où la salle d'injection sera implantée sera livré aux va-et-vient des toxicomanes et aux « dealers » puisque c'est avec leurs drogues qu'ils accéderont à ces salles. Cela amplifiera le trafic aux abords de ces structures. Il y aura simplement un déplacement de lieux de fréquentation

### **Nos associations redoutent :**

- **Le risque d'ancrage des toxicomanes dans leur toxicomanie.**
- **le recrutement d'autres victimes par une banalisation de l'usage des drogues.**
- **L'effondrement délibéré des derniers barrages contre la toxicomanie.**
- **La dérive vers la fourniture gratuite d'héroïne de qualité pharmaceutique.**

**Ce programme feint d'ignorer que dans notre pays** (à la différence de ceux qui ont mis en place exclusivement ces « salles d'injections médicalisées »), ont été développées, à haut prix, différentes structures de prévention :

les **CAARUD**, (Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction de risques pour Usagers de Drogues) regroupant les dispositifs de réduction des risques au sein de structures uniques ; et les **CSAPA** (Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie), regroupant des services spécialisés pour l'alcool et les drogues illicites. **Leur évaluation rigoureuse s'impose avant toute décision** de création de salles de shoot.

**Nos associations observent avec inquiétude :**

- Des « addictologues » très médiatisés militent avec véhémence pour la légalisation du cannabis et ce sont eux qui poussent à l'ouverture de ces « salles de shoots ».
- les détournements de la buprénorphine à haute dose (Subutex®) revendue auprès de jeunes vulnérables aux frais de la Sécurité Sociale.

**En conclusion :**

Ce projet ne peut que heurter la conscience tant vis-à-vis de la loi que de l'éthique médicale.

Les associations soussignées demandent solennellement au Premier Ministre de renoncer à ce projet aberrant d'« expérimentation » des salles d'injections de drogue sous contrôle médicalisé, considérant qu'elles ne feront qu'aggraver la toxicomanie et qu'elles auront des conséquences catastrophiques et extrêmement coûteuses pour la santé publique.

Promouvoir ces « expérimentations », c'est :

- céder au pouvoir du lobbying pro-drogues,
- faire fi de la souffrance des familles touchées par ce fléau,
- encourager la jeunesse à l'autodestruction.

Comme ce sont surtout les jeunes qui sont concernés par la consommation de substances toxiques : nous avons le devoir de les protéger.

Déjà insuffisante depuis de nombreuses années alors que le nombre d'usagers, de plus en plus jeunes, va grandissant, la prévention risque de n'être plus qu'un leurre !

**Nous voulons qu'une véritable politique préventive soit mise en œuvre pour réduire la demande et que tout soit entrepris pour réduire l'offre de la drogue et pour lutter contre les trafics.**

**La politique de réduction des risques ne doit pas prévaloir sur celle de la PREVENTION.**

Paris, le 12 mars 2013

Signataires :

CNPERT (Centre National de Prévention, d'Etudes et de Recherches en Toxicomanie)

Fédération des Familles de France

FNAPT (Fédération Nationale des Associations de Prévention des Toxicomanies) regroupant :

STOP A LA DROGUE - LE PHARE Familles face à la drogue - VIGILANCE - POUR UNE JEUNESSE SANS DROGUE - APT 85 - ADELTE 89 - CO.MEN.CA.76

CNID 28 - CNID 32 - PHARE Enfants-Parents



Paris le 10 mars 2013

Monsieur Jean-Marc AYRAULT  
Premier Ministre  
Hôtel Matignon  
57 rue de Varenne

75700 PARIS

**Objet : Manifeste contre les salles d'injections de drogues**

Monsieur le Premier Ministre,

Nous vous informons que nos associations, regroupées en collectif, ont conçu et signé un manifeste contre les salles d'injections de drogues aux toxicomanes avec supervision médicalisée. Elles entendent ainsi exprimer leur opposition totale à ce projet, déjà largement médiatisé, auquel vous avez donné votre feu vert.

Nos associations considèrent que la mise en place d'un tel dispositif présente de graves dangers pour la population jeune, notamment au regard de la nécessaire prévention. Ce manifeste explique les raisons de notre opposition ; il sera diffusé le plus largement possible, et en particulier en direction des différents réseaux associatifs et des médias.

Alors qu'existent déjà des structures visant à réduire les risques sanitaires des usagers d'héroïne, on ne peut comprendre que de nouvelles dépenses lourdes soient consacrées à cet effet dans le contexte de récession économique que connaît notre pays.

Nous vous demandons instamment, Monsieur le Premier Ministre, de renoncer à ce projet qui ne peut représenter une priorité de santé publique, alors que tant d'autres pans de la santé sont en difficultés.

Nous vous demandons de nous accorder une audience pour vous exposer dans le détail nos arguments ainsi que nos réflexions sur la prévention qui devrait prévaloir.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre très respectueuse considération.

Pr Jean COSTENTIN  
Président

Collectif pour la Prévention des Toxicomanies  
51, Bd Carnot - 59800 LILLE

- CNPERT  
(Centre National de  
Prévention, d'Etudes et de  
Recherches en Toxicomanie)  
Président : Pr Jean COSTENTIN

- Fédération Familles de France,  
Président : Pr Henri JOYEUX

- FNAPT  
(Fédération Nationale de  
Prévention des Toxicomanies)  
Président : Richard MAILLET

Associations regroupées :

- STOP A LA DROGUE  
- LE PHARE Familles face à la drogue  
- VIGILANCE  
- POUR UNE JEUNESSE SANS DROGUE  
- APT 85  
- ADELTA 89  
- CO.MEN.CA.76

- CNID 32  
(Centre National d'Information sur les  
drogues du Gers)  
Président : Dr Faraj DAHER

- PHARE Enfants-Parents,  
Présidente : Thérèse HANNIER



### 3 – POURQUOI S'OPPOSER ?

#### ■ Arguments :

##### Une décision à contresens du bon sens

L'autorisation d'ouverture a été donnée malgré l'opposition du Conseil National de l'Ordre des Médecins (15/01/2013), malgré l'opposition de l'Académie de Médecine (5/02/2013), malgré l'opinion des Français à 55 % contre (sondage IFOP 13/09/2012), malgré l'avis des riverains et contre toute logique sécuritaire et médicalisée.

##### De nombreuses questions restent posées :

Quelle sera l'identification du produit que le toxicomane s'injectera ? Quelles seront les responsabilités des professionnels d'encadrement et des pouvoirs publics en cas de complications médicales ou de mort ?

##### Une situation à haut risque pour les médecins.

Le Professeur Jean COSTENTIN, membre de l'Académie de médecine et Président du Centre National de Prévention, d'Etudes et de Recherches sur les Toxicomanies (CNPRT) met l'accent sur un aspect légal et juridique et s'interroge :

*"Pourquoi ce qui est interdit à l'extérieur est autorisé à l'intérieur ? Quel sera le rôle des médecins ? Superviser l'injection de "drogues de la rue", des produits loin d'avoir une qualité médicamenteuse, posera forcément des difficultés. L'héroïne vendue couramment dans la rue n'est composée que de 30 à 40 % d'héroïne pure que l'on trouve noyée dans de nombreuses substances de dilution. Alors quel médecin accepterait de superviser l'administration d'un produit qu'il sait foncièrement impur ? Et par la suite, cette question en appellera une autre : lorsque le corps médical se rendra compte qu'il est impossible de superviser ces administrations de drogues impures, que feront-ils ? Les salles de shoot finiront-elles par fournir elles-mêmes de la drogue de bonne qualité ? Et, puisque l'on vient avec sa drogue, on ne peut s'opposer à ce qu'elle s'acquiert à l'extérieur, d'où un élargissement du périmètre de non droit. J'ajoute qu'on ne soigne pas une maladie en administrant les produits qui l'ont déclenchée."*

##### Un privilège accordé aux associations d'usagers.

Le Collectif s'étonne que les associations de prévention et de familles qui travaillent au quotidien ne soient pas entendues, écoutées ou tout simplement consultées.

Comme le constate Françoise Camus, Présidente de l'Association Le Phare Familles Face à la drogue : *"Les associations d'usagers de drogue sont largement prises en compte et financées, alors que les associations familiales sont exclues du débat. D'une manière générale, les associations de prévention ne sont pas assez soutenues financièrement, alors que celui d'associations d'usagers est prépondérant. La politique actuelle repose trop sur la réduction des risques, qui pèse lourd en termes de coût. Si elle doit faire partie intégrante de la prévention, elle ne doit pas être prioritaire. D'une manière générale, les toxicomanes pour s'en sortir ont besoin de points d'appuis fermes et solides, pas de complaisance criminelle."*



### Une mesure qui se chiffre en millions d'euros

N'y a-t-il pas, en cette période de rigueur budgétaire, d'autres priorités de santé publique à privilégier (fermeture de maternités, sous-effectif des personnels de soins...) ?

**Les pouvoirs publics restent discrets sur le coût prévisionnel de telles structures.** On retrouve parfois dans des articles « plusieurs centaines de milliers d'€ par an » ou une fourchette de 800 000 € à 1 million.

**Voici une évaluation** effectuée par le Pr Jean COSTENTIN, publiée dans la lettre n°20 du C.N.P.E.R.T de janvier 2013 :

Pour un fonctionnement 24h/24, 7 jours/7, sans vacances (la toxicomanie n'a pas d'heures ni de jours), quatre équipes devraient être opérationnelles. Chaque équipe devrait être constituée d'un médecin, de deux infirmières, d'un quart temps de psychologue et d'assistante sociale, d'une aide-soignante et d'un agent de sécurité :

Soit **en salaires** mensuels, avec charges :

8.000 + 4500 + 4.500 + 1.500 + 1.000 + 3.000 + 2.500 = **25.000 € par équipe**

Soit pour l'année (4 équipes x 12mois) = 25.000 x 48 =

**1.200.000 €**

**Location** d'un local type F7 (3 bureaux, 2 salles d'injections, 1 cuisine, 1 salle de repos, 1 infirmerie, 1 vestiaire, 1 salle de bain, trois parkings, un chenil, téléphone, chauffage, éclairage, assurance= 3.500 x 12

**42.000 €**

**Matériel consommables**, produits de santé, aliments, amortissement du matériel (dont respirateur, défibrillateur)

**26.000 €**

**Coût total estimé par salle : 1.268.000 €**

On peut considérer qu'il sera bientôt demandé **une salle pour 300.000 habitants**, cela requerrait pour la France **220 salles de shoots**

**Soit pour le budget de la Nation plus de : 275.000.000 €**

### Pourquoi créer de nouvelles structures ?

Il existe **déjà plus d'un millier de salles ou structures d'accueil en France** dédiées à la toxicomanie. Notamment les 850 CSAPA (Centre de soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie), présents partout en France. Des centres médico-sociaux, gérés par des établissements publics de santé (hôpitaux) ou par des associations. Les 140 CAARUD (Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues). Des structures réparties sur l'ensemble du territoire. Financées par l'assurance maladie, elles accueillent gratuitement les usagers en vue de réduire les risques et les dommages sanitaires ou sociaux liés à la prise de drogues.

Plus de mille structures à disposition ouvertes en semaine auxquelles il faut ajouter les centres et les bus Méthadone, les 150 000 "bénéficiaires" de la Buprenorphine à haut dosage ("Subu"), les services des Centres Hospitaliers Généraux, les lits addictions des CHU et des hôpitaux psychiatriques, les cliniques spécialisées, les associations, les maraudes, le SAMU social, etc... Pourquoi ne pas les utiliser au titre de la prévention et de l'encadrement, voire de la désintoxication ? **Quel est le coût global d'un tel dispositif existant ? Leur évaluation rigoureuse s'impose avant toute décision** de création de salles de shoot.

**Et la santé des jeunes ?**

Le Professeur Henri JOYEUX, oncologue et Président de la Fédération Nationale Familles de France évoque les dégâts liés à la toxicomanie : "Aux jeunes atteints de cancers, qui arrivent dans nos services on pose deux questions essentielles : est-ce que tu fumes et est-ce que tu bois des alcools forts ? Les réponses sont plus souvent "oui je fume des pétards et ne peux m'en passer et je suis allé plus loin...". Évidemment il y a le tabac, mais drogues et alcools forts sont fréquents. Les jeunes atteints de cancer des voies respiratoires ou du système lymphatique sont souvent emportés en 6 mois... quels que soient les traitements »

Il est peu souvent évoqué les conséquences physiques et psychiques de la toxicomanie sur les usagers. L'approche est d'abord sanitaire, comme si, seul importait le risque du VIH ou d'hépatites. Or combien de toxicomanes sont atteints de troubles mentaux qui les rendent inaptes au travail, sont cliniquement détériorés et souffrent de diverses pathologies liées à l'usage de produits toxiques ? C'est seulement par une approche humaniste qu'un toxicomane peut être aidé à s'en sortir lorsqu'il est reconnu comme une personne responsable et capable de liens avec les autres, Une approche prioritairement hygiéniste est vouée à l'échec.

**Le Collectif fait le choix de la prévention**

**L'augmentation du nombre de toxicomanes en France –un des arguments pour créer ce type de salle- est imputable à une politique pratiquement inexistante en matière de prévention et à une déficience de la politique de réduction des risques, n'incitant pas à la désintoxication.**

**La prévention devrait être l'axe prioritaire de la politique du Gouvernement**, avec des mesures qui permettraient aux enfants, dès la Primaire, d'être sensibilisés aux effets néfastes de la consommation de produits toxiques dans la cadre d'un enseignement qui renforcerait l'estime de soi, la gestion des émotions et la capacité de prendre soin de sa santé. La tolérance zéro devrait être une règle dans les collèges et lycées alors qu'actuellement de plus en plus d'enfants de 11 ans expérimentent différents produits dans la quasi indifférence ou cécité des adultes. Prenons modèle sur la Suède. Les associations de prévention de toxicomanie effectuent un travail remarquable et bénéfique en milieu scolaire mais l'impact est limité dans la mesure où elles ne peuvent intervenir que de façon ponctuelle et par ailleurs sans possibilité d'exercer un suivi.

**Elles s'insurgent** d'autant plus contre cette nouvelle mesure que leur discours préventif serait complètement discrédité puisqu'officiellement, avec l'aide de l'Etat et de médecins, il sera possible de se droguer.

**Elles préféreraient** que l'on consacre les budgets envisagés pour cette action à une action de communication forte et pérenne pour sensibiliser les jeunes aux dangers des drogues et pour casser l'image "festive" de la drogue.

**Elles demandent que soient mieux financées** les structures qui favorisent l'accompagnement des volontaires dans l'abstinence. **Cette nouvelle mesure crée une discrimination vis-à-vis** des Centres qui accompagnent des volontaires dans l'abstinence de tout produit modifiant le comportement. Il y a, pour certains, le risque de disparaître faute de financement. C'est le cas de EDVO ([www.edvo-addictions.fr](http://www.edvo-addictions.fr))

**Si l'on peut difficilement réduire l'offre, c'est-à-dire les productions et les trafics de drogue au niveau mondial, il est possible d'agir sur notre territoire pour limiter la demande. C'est ce que le collectif demande.**

## ■ Témoignages

Voici, à titre d'exemple, le témoignage de deux anciens toxicomanes. Ceux-ci souhaitent garder l'anonymat. Vous noterez le « ton vrai » de leur écrit. Rien n'a été changé de leur message. Les deux premiers s'adressent à un responsable de Centre de soins.

### Guillaume D.

*Pour autant que je me souviens, aucun de mes "frères de rétablissement" avec lesquels j'ai pu discuter de cette nouvelle hérésie ne cautionnent ces salles.*

*Focaliser son attention sur un endroit où parquer les consommateurs de substances illicites ne saurait en rien régler les problèmes d'insécurité, qu'ils concernent les usagers ou le citoyen lambda susceptible de se faire braquer pour que le coupable, "plus à plaindre qu'à blâmer" puisse s'acheter sa dose.*

*Il est aberrant de constater que dans un pays développé comme le nôtre et au 21ème siècle, les premiers concernés ne soient pas consultés. Je ne parle pas du dépendant actif, incapable de prendre une décision quant à son devenir car incapable de se projeter dans l'avenir, mais du dépendant en rémission, en démarche de soin, ou tout simplement abstinent comme moi de toute drogue depuis plus de quinze ans, et de tout produit modifiant le comportement depuis quatre ans bientôt ( et j'entends aussi médicaments et alcool !).*

*Ces structures sont-elles prêtes à répondre de non-assistance à personne en danger en cas d'overdose devant les tribunaux ? A moins que l'on ne prévoit de mettre à nu le toxicomane pour s'assurer qu'il ne détient pas de quoi faire une overdose dans son box avant qu'il n'y accède en toute impunité pour se faire son shoot ???*

*J'ai l'impression que l'on a pris en compte le fond et non la forme du problème... à moins que ce ne soit l'inverse ???*

*J'ai vu une émission où un policier de la brigade des stupéfiants, et membre du syndicat de police, interviewé, souriait en disant que l'on mettait en place une nouvelle forme de jeu du chat et de la souris, où les forces de l'ordre ne pourraient approcher de ces lieux à moins de.... combien déjà? Peu importe, les appareils photos qu'ils utilisent pour les surveillances ont de très bons téléobjectifs.*

*Ne nous leurrions pas, ces lieux ou leurs environs directs seront un point de rassemblement pour les dealers qui y verront une manne, ou pour les consommateurs en manque qui seront sûrs de trouver leur dose dans le coin.*

*J'enrage de voir que les efforts de nombre de personnes qui s'investissent tels que toi et les thérapeutes qui m'ont aidé à m'en sortir risquent de s'amenuiser.*

*Je suis assez bien placé pour savoir que, déjà, les produits de substitution ne font que conforter le toxicomane dans sa dépendance. Aujourd'hui on lui annonce que non seulement il va pouvoir continuer à consommer, mais qu'en plus il sera protégé pendant cette consommation sur place, bien entouré qu'il sera par un staff près à lui venir en aide en cas de besoin. Mais où va-t-on ? Et tout ça sous prétexte que ça réduira le nombre de morts par overdose, et la délinquance directement liée à l'usage et au trafic de stupéfiants.*

*Tu peux balancer cette expression de ma colère à qui de droit si tant est qu'elle intéresse quelqu'un. Bon courage pour la suite, David et Goliath sont de retour....*

**Pauline T.**

*Je partage les observations de Guillaume et je pense que faute d'avoir investi dans du personnel pour la prise en charge d'un sevrage définitif, l'état se donne bonne conscience en prenant dans l'urgence et la précipitation, des mesures dites de "santé publique". On a blâmé les méthodes du Patriarche avec les problèmes qu'engendraient la gestion des centres par des ex-tox faute de personnel qualifié ; mais le cœur du problème est tout de même bien d'ARRETER DEFINITIVEMENT la consommation et non d'essayer de se garantir « une paix » toute relative, en étant permissif avec ces malades.*

*L'état de léthargie, de survoltage et la délinquance de ces malades ne leur permettent pas une vie sociale active et contributive. Malheureusement, tout ceci ne fait qu'accroître l'appauvrissement intellectuel de la population créant un fossé de plus en plus grand entre ces malades et l'emploi. C'est sans compter qu'avec cette politique, le RSA, le chômage et tous les minimas n'ont pas fini de battre des records.*

*Sûr qu'il faut du personnel pour contenir un toxicomane en crise et de la persévérance pour le convaincre d'aller en cure. Il est vrai que d'ouvrir des centres de prise en charge de longue durée a un coût plus élevé au final que d'ouvrir des salles de shoot "vitrine" dans les grandes agglomérations. Mais c'est pourtant la solution plus efficace et qui a fait ses preuves durablement pour ceux qui ont vaincu leur addiction par cette prise en charge globale.*

*En plus, Tox des villes et Tox des champs ne seront pas à la même enseigne. On parlera peut être alors de l'accès pour tous ! et on ramifiera un réseau d'accueil shootoire ! Si l'on veut vraiment être sérieux et éviter la contamination virale qui ruinent notre système de santé car c'est surtout pour cela que l'on parle de salles de shoot ; il faut autoriser les officines à délivrer gratuitement sur ordonnance des seringues à usage unique rétractables à ces malades, à défaut qu'ils intègrent de leur plein gré une structure de sevrage.*

*De toute façon, ces salles ne régleront pas le problème des seringues dans la nature, car le toxicomane préfère se shooter entre pots, en toute intimité. Il trouvera toujours une occasion pour ne pas être dépendant de la salle de shoot. Il est donc vain de penser que cela puisse résoudre le fond du problème et c'est le fond du problème qu'il faut résoudre, pas ces conséquences.*

*Tu vois, je vis cela avec mon cousin et pour une dépendance non shooter (enfin je l'espère) mais tout aussi destructrice de la personnalité. Tant que la curatelle lui donne son enveloppe hebdomadaire, on n'a pas de nouvelle. Il laisse le temps filer. (je crois qu'avec les salles de shoot, ils ne sont pas prêts de décrocher et laisseront filer longtemps leur vie dans le chaos).*

**Laurent GAY, auteur de « Arraché à l'enfer » édition EdB**

*Il n'y a pas de petites drogues, de drogues douces ou de drogues dures, il y a la drogue et elle est dangereuse... La drogue est un cancer qui te ronge tout entier. Elle t'éclate le cerveau en miettes, tu deviens ahuri, ton corps ensuite est cassé en mille morceaux, tu finis comme une loque, une larve, empoisonné par cette drogue dont tu es l'esclave et qui te pourrit jusqu'aux os... Tu perds toute dignité, tu peux te vendre, voler ta mère ou tuer ton frère, car tu ne sais plus où tu en es, malheureux et triste à mourir. Voici l'image du drogué. Je n'ai jamais vu un drogué heureux. L'avenir quand tu es toxicomane n'existe pas. Ce mot avenir, si précieux quand tu es jeune, est à bannir de ton vocabulaire, à rayer de ta mémoire, à effacer pour toujours de ta pensée, à radier de tes perspectives.*